

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 7 juillet 2025 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén. / greff-trés.
Madame	Emilie Tremblay,	dir. gén. adj. / greff-trés. adj.
Monsieur	Maxime Whissell,	inspecteur en bâtiment

Deux (2) citoyens assistent à la rencontre.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 9 juin 2025 et de la réunion spéciale du 26 juin 2025.

**QUESTIONS DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 juin 2025.

**- Aqueduc**

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 756 m <sup>3</sup> , moyenne :	92 m <sup>3</sup> /jr
Secteur Les Buissons :	8 020 m <sup>3</sup> , moyenne :	267 m <sup>3</sup> /jr
Station de recherche :	Non disponible	
Camping de la Rive :	Non disponible	

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport d'activités : Juin 2025.

**- M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbal : 21 mai 2025

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2025-07-163  
7673

2025-07-164  
7673

2025-07-165  
7673



2025-07-160  
7671

## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### CORRESPONDANCE

#### Reçues :

- **Mme Julie Beaudoin, directrice générale des infrastructures, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – 2025-06-30**  
Informations concernant la reddition de comptes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 qui doit être réalisée d'ici le 30 novembre 2025.

#### Expédiées :

- **M. David J. Pelletier, arpenteur-géomètre, Cadoret – 2025-06-10**  
Envoi de la résolution no 2025-06-138, selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres inc. afin de réaliser un arpentage primitif accompagné d'une description technique de la partie de la piste cyclable qui passe sur le terrain appartenant au MAPAQ, sur le territoire de Pointe-aux-Outardes.
- **Mme Clémence Richard, greffière et directrice des affaires juridiques par intérim, ville de Baie-Comeau – 2025-06-10**  
Envoi de la résolution no 2025-06-141, selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise Monsieur Julien Normand, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la nouvelle entente concernant le fonctionnement de la cour municipale commune de Baie-Comeau.
- **Mme Isabelle Giasson, directrice générale et greffière-trésorière, Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan – 2025-06-10**  
Envoi de la résolution no 2025-06-142, selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adopte le Règlement d'emprunt 25-01 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2025-07-07:

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

### PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

2025-07-166  
7674

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2025-07-167  
7675

**APPEL D'OFFRES PUBLIC 2025-03 – RÉFECTION CHEMIN DE LA BAIE-  
SAINT-LUDGER SUR UNE LONGUEUR D'ENVIRON 2 KM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de réfection chemin de la Baie-St-Ludger, sur une distance d'environ 2 km;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions ont été reçues :

- EJD Construction inc. 630 274,59 \$ (taxes incluses)
- Groupe Colas Québec inc. 445 376,36 \$ (taxes incluses)

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions effectuée par la FQM démontre que Groupe Colas Québec inc. a déposé la soumission conforme la plus basse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accorde à Groupe Colas Québec inc. le contrat pour les travaux de réfection du chemin de la Baie-St-Ludger, conformément à l'appel d'offres no 2025-03 (532960302302), au montant de 445 376,36 \$ taxes incluses.

2025-07-168  
7675

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION CHEMIN DE LA BAIE-  
SAINT-LUDGER**

**CONSIDÉRANT** l'estimation des honoraires pour la surveillance des travaux reçue de la FQM, relativement à la réfection du chemin de la Baie-Saint-Ludger;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la FQM pour la surveillance des travaux de réfection du chemin de la Baie-Saint-Ludger, au montant de 24 375 \$ plus taxes.

2025-07-169  
7675

**FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE PLAN ET DEVIS - AMÉNAGEMENT  
SENTIER DE LA RIVIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les offres de services professionnels reçues pour la préparation des plans et devis en vue de la construction du Sentier de la Rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme TR3E Expert Conseils inc. a été mandatée pour la préparation des plans et devis, pour un montant de 8 780 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la facture no 001691 de la firme TR3E Expert Conseils inc., au montant de 14 040 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède au paiement du montant de 5 260 \$, plus taxes, pour les travaux supplémentaires réalisés à la suite de corrections qui ont dû être apportées en cours de réalisation des plans et devis.

2025-07-170  
7675

**AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET  
D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE  
360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « la FQM ») a mis en place le programme Éco Énergie 360, visant la décarbonation et l'amélioration de la performance énergétique des actifs municipaux;



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

- CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce programme, la FQM offre aux municipalités des services clés en main ainsi qu'un financement, afin de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation des actifs municipaux admissibles;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance du programme Éco Énergie 360;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite manifester officiellement son intérêt à participer à ce programme;
- CONSIDÉRANT QUE** pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme, certains renseignements devront être colligés et analysés par la FQM, ses fournisseurs ou partenaires désignés;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité comprend que des ententes officielles avec la FQM seront signées ultérieurement, conformément aux paramètres du programme et aux dispositions légales applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes déclare son intérêt à participer au programme Éco Énergie 360 de la FQM ;
- QUE la direction générale de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes soit autorisée à :
  - signer l'autorisation de collecte de données, jointe en annexe à la présente résolution, et à remplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;
  - effectuer toutes les démarches et interventions requises et signer tous documents pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-07-171  
7676

**COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – PROJET AGRANDISSEMENT DE LA  
STATION POMPAGE SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES**

- CONSIDÉRANT** la demande de facturation d'Artelia pour des coûts supplémentaires liés à des questions sur les plans et devis posées par le MAMH dans le cadre du projet d'agrandissement de la station de pompage secteur de Pointe-aux-Outardes;
- CONSIDÉRANT QUE** la FQM a confirmé que des questions supplémentaires ont été soulevées par le MAMH et que les coûts additionnels sont justifiés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte que les coûts supplémentaires au montant de 805 \$, plus taxes, soit facturés par Artelia, concernant le temps pour répondre aux questions du MAMH dans le cadre du projet d'agrandissement de la station de pompage secteur Pointe-aux-Outardes.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2025-07-172  
7677

**REPLACEMENT DE DEUX POMPES D'ÉGOUT – RUE DAVID**

**CONSIDÉRANT QUE** deux pompes d'égout devaient être remplacées sur le système d'égout de la rue David;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement desdites pompes était nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du système;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le remplacement des pompes du système d'égout de la rue David, réalisé par Plomberie Chauffage O'Max inc., au coût de 5 690,59 \$ taxes incluses.

2025-07-173  
7677

**FORMATION – SIGNALEUR ROUTIER ET DE CHANTIER**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser certains employés des travaux publics à suivre les formations suivantes auprès de l'Association québécoise des transports:

Signaleur routier : M. Gilbert Imbeault et M. Daniel Bérubé, au coût de 655,36 \$, taxes incluses

Signaleur de chantier : M. Berthier Lévesque, au coût de 124,17 \$, taxes incluses

2025-07-174  
7677

**LOCATION DE TOILETTE CHIMIQUE – SECTEUR DU PORTAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la toilette sèche située au Portail n'est plus fonctionnelle à la suite d'un incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** des installations sanitaires sont essentielles à cet emplacement;

**CONSIDÉRANT** le prix pour la location d'une toilette chimique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le prix de Sani-Manic Côte-Nord inc. pour la location d'une toilette chimique avec urinoir pour la période du 11 juillet au 26 septembre 2025, incluant un entretien (nettoyage et vidange) une fois par semaine, au coût de 1 460,18\$, taxes incluses.

2025-07-175  
7677

**DEMANDE DE DON – RANDONNÉE VÉLO SANTÉ 2025**

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue de M. Dave Prévèreault, qui participera à la Randonnée Vélo Santé 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de verser un don de 100 \$ à la Randonnée Vélo Santé 2025, au nom de M. Dave Prévèreault.

2025-07-176  
7677

**INQUIÉTUDE CONCERNANT LES ÉQUIPES DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR LA CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de conseiller en aménagement est névralgique au bon déploiement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT** un gel d'embauche prolongé dans la fonction publique qui empêche l'équipe régionale de remplir pleinement son mandat d'accompagner les MRC dans la mise en œuvre des priorités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** la moitié des directions régionales sont désormais desservies à distance de la Côte-Nord ce qui



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

fragilise l'autonomie et la capacité d'action de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de responsabilités à des personnes provenant de l'extérieur de la région, qui ne connaissent pas les particularités de la Côte-Nord et ne sont pas sensibles à sa réalité, accentue la perte d'une voix régionale forte et nuit à la prise en compte des besoins spécifiques du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les coupures dans les équipes font craindre des bris de service dans la fonction publique régionale impactant les services offerts à la population et une iniquité par rapport au reste du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application uniforme à la grandeur du Québec de ces mesures restrictives ne tient pas compte des particularités régionales de la Côte-Nord puisque celle-ci vit déjà depuis des années des difficultés au niveau du recrutement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord demande au MAMH, au Conseil du Trésor et au Premier ministre du Québec de prendre rapidement des mesures pour rétablir la pleine capacité d'action du MAMH en région, en comblant les postes vacants et en embauchant un conseiller en aménagement sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord dénonce fermement le gel d'embauche prolongé au sein de la fonction publique régionale, ainsi que la pénurie de personnel qui en découle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord demande au conseil du Trésor une mesure d'exemption des gels d'embauches qui tiendrait compte de ses particularités régionales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, d'appuyer les MRC de la Côte-Nord et de dénoncer les inquiétudes concernant les équipes de la fonction publique sur la Côte-Nord.

**QUE** cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation
- Madame Sonia LeBel, Présidente du Conseil du Trésor
- Madame Kateri Champagne Jourdain, ministre responsable de la région de la Côte-Nord

Le conseiller Robert Leblanc se retire de la décision.

2025-07-177  
7678

**POUR LA CONSTRUCTION ESSENTIELLE ET NÉCESSAIRE D'UN PONT  
SUR LE SAGUENAY**

**CONSIDÉRANT** les études de faisabilité et d'opportunité relatives à la construction d'un pont sur le Saguenay ont été récemment dévoilées et qu'elles démontrent clairement la faisabilité du projet ainsi que les coûts associés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces études permettent désormais au gouvernement du Québec de prendre une décision éclairée et d'aller de l'avant avec ce projet structurant pour l'ensemble de la Côte-Nord et l'est

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



de la province;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de lien routier permanent sur le Saguenay limite gravement la mobilité, l'accès aux services essentiels, le développement économique, la sécurité des citoyens et la qualité de vie des Nord-Côtiers;

**CONSIDÉRANT** le désenclavement de la Côte-Nord par la construction d'un pont sur le Saguenay est non seulement nécessaire, mais essentiel, afin d'améliorer l'accessibilité de la région, de favoriser la rétention et l'attraction de la population, et de soutenir la vitalité de nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** le risque que les coûts de construction augmentent significativement avec le temps, rendant chaque délai encore plus préjudiciable pour l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'étude d'impact environnemental la plus récente a permis de mieux documenter la présence et l'habitat du béluga du Saint-Laurent, une espèce emblématique et menacée, et que les solutions de tracé et de construction proposées tiennent compte de la nécessité de protéger cette espèce;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les projets d'infrastructures de cette importance pour les communautés, le gouvernement du Canada s'implique financièrement pour supporter là où les provinces impactées;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement actuel ne veut pas s'avancer sur un financement de ce projet avant 2030, échéancier jugé trop long par la population et les acteurs socioéconomiques de la Côte-Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, d'appuyer l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord dans sa dénonciation :

- De la nécessité absolue et urgente d'aller de l'avant avec la construction d'un pont sur le Saguenay, afin de désenclaver la région et d'assurer son développement durable;
- Que le gouvernement du Québec soit sommé d'accélérer toutes les démarches administratives, techniques et environnementales, en s'appuyant sur les études récentes qui démontrent la faisabilité du projet;
- Que le gouvernement du Québec entreprenne immédiatement les démarches auprès du gouvernement du Canada afin que ce dernier assume sa juste part du financement de l'ensemble du projet de construction dudit pont :
- Que la planification et la réalisation du pont soient entreprises sans délai, afin que la Côte-Nord puisse surmonter son isolement et s'épanouir pleinement sur les plans économique, social et collectifs;

**QUE** cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

durable;

- Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement
- Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis et ministre responsable de la région de la Côte-Nord
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Madame Karine Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré
- Madame Chrystia Freeland, ministre fédérale des Transports et du Commerce intérieur
- Madame Marilène Gill, député fédérale de la Côte-Nord-Kawawachikamach-Nitassinan

Le conseiller Robert Leblanc se retire de la décision.

2025-07-178  
7680

### ACHAT - MEUBLES POUR LA SALLE DU CONSEIL

**CONSIDÉRANT QUE** des meubles sont nécessaires pour la disposition de document et le rangement dans la salle du conseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de deux meubles de rangement chez Librairie Côté Ltée (Hamster) au montant de 1 912.03 \$, taxes incluses.

2025-07-179  
7680

### RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DANS LE RAPPORT FINANCIER 2024

Monsieur le maire fait la lecture des faits saillants concernant le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter ce rapport pour dépôt.

Il est également résolu de l'inclure dans le bulletin municipal *Le Cacardeur* édition d'août 2025 et de l'expédier à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2025-07-180  
7680

### DÉPENSE RÉELLES 2025 – SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, en collaboration avec la Troupe Art'Scène, a organisé le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses réelles s'élèvent à 2 960.24 \$, dont un montant net 72.97 \$ à facturer à la Troupe Art'Scène pour la partie sonorisation et éclairage, moins l'achat de fournitures pour la décoration de la salle et permis pour servir.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 2 960.24 \$, pour les dépenses 2025 concernant le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité. Une facturation de 72.97 \$ sera fait à la Troupe Art'Scène pour certaines dépenses.

2025-07-181  
7680

### NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer Monsieur Normand Bissonnette au titre de maire suppléant pour la période du 8 juillet au 8 septembre 2025.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**AFFAIRES NOUVELLES**

2025-07-182  
7681

**PANNEAU D'IDENTIFICATION DU CENTRE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le panneau d'identification du Centre des loisirs et de la culture est désuet;

**CONSIDÉRANT** le prix reçu pour la fourniture et l'impression d'un enseigne de 48 pouces par 72 pouces sur alupanel glacé.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat d'un panneau d'identification du Centre des loisirs et de la culture de 48 pouces par 72 pouces imprimé sur alupanel glacé, auprès de Mire Graphik, au coût de 613 \$, plus taxes.

2025-07-183  
7681

**ACHAT PNEUS – CAMION F-250 (2011)**

**CONSIDÉRANT** le prix reçu pour des pneus Nokian Outpost N-AT.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de 4 pneus Nokian Outpost N-AT auprès de Arsenault pneus et mécanique inc. au coût de 1 678,58 \$, pose, alignement et taxes incluses.

2025-07-184  
7681

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Francois Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2025-07-185  
7681

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 35.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE